

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-327 du 26 Novembre 1992

Portant approbation des états  
financiers de l'Office Béninois  
de Sécurité Sociale (OBSS), pour  
l'Exercice 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU l'Ordonnance N° 73-03 du 17 Janvier 1973, portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-293 du 31 Décembre 1991, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- SUR proposition du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Octobre 1992,

DECRETE :

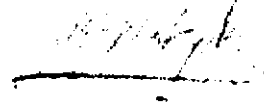
Article 1er.- Sont approuvés les états financiers, exercice clos au 31 Décembre 1991, de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) tels qu'ils sont annexés à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et des Affaires Sociales,



Véronique AHOYO.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MTEAS 4 AUTRES  
MINISTERES 18 OBSS 10 DB-BCOF-DTCP-DI 5 INSAE 2 UNB-FASJEP-  
ENA 3 IGAA-GCONB-DLC 3 JO 1.-